

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Jeudi 28 mars 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Orangerie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux à 20h10.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35

Présents : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Virginie FANNER, Olivier DIAS, Hélène ACCETTOLA, Alexandre GHIBAUDO, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Alain BATILLOT, Joseph BENEDETTO, Hélène BULLIOD, Jean-Rodolphe GENIN, Michelle MENEHIN, Laurent CAMPO, Julien CHABOUD, Mireille BOROT, Brigitte COULOUVRAT, Laurent CUISENIER, Thierry FABRY, Océane ROULOT, , Robert AUBIN, André BORNE, Cécile MORGAN, Damien PERRARD, Meryem YILMAZ, Armand BONNAMY, Nathalie GERMAIN.

Excusés ayant donné pouvoir :

- Sophie GUTTIN-LOMBARD, pouvoir à Joseph BENEDETTO ;
- Aurélien LEPRETRE, pouvoir à Oliver DIAS ;
- Annick NERON, pouvoir à Laurent CAMPO ;
- Emmanuelle SPADONE, pouvoir à Hélène BULLIOD ;
- Aude STEINMETZ, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD ;
- Frédérique PENAVALIRE, pouvoir à Damien PERRARD.

M. le Maire demande la suppression des points 17 et 18 relatifs au déclassement et à la cession de planches de dessin anciennes et de cycles.

Thierry FABRY demande le retrait à l'ordre du jour du point n°2 « Approbation de la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet d'aménagement du secteur des Sétives (ZAC de la Maladière) » au motif que ce projet de délibération n'a pas pu être analysé en commission technique.

Michel CARRON dit qu'en effet le dossier relatif à ce projet a été reçu trop tardivement pour être présenté en commission technique mais que la délibération peut être validée aujourd'hui.

M. le Maire dit que l'avis des commissions est un usage que la majorité a institué mais n'est pas obligatoire : la seule obligation juridique est de transmettre les rapports dans des délais suffisants pour être examinés en conseil municipal, ce qui a été le cas en l'espèce. Ce projet de délibération peut donc être soumis au vote.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2019.

1 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

09.01.2019	Culturel LOOP CIE	Contrat de cession avec LOOP CIE pour le spectacle « Nous savons » du 29/01/19 à 20h30 à la salle polyvalente. Cachet : 3692.50 € TTC Transport : 1200 € TTC Défraiements : 386.40 € TTC Hébergement : en direct TJV : appartement TJV pour 3 personnes les nuits des 28 et 29 janvier 2019 + château de Césarges pour 3 personnes les nuits du 28 et 29 janvier 2019. Restauration : en direct TJV le 29/01/19 soir pour 7 personnes	
09.01.2019	Culturel CIE ARNICA	Contrat de cession avec la COMPAGNIE ARNICA pour le spectacle « Buffles » du mardi 5 février 2019 à 14h30 et 20h30 à la salle polyvalente. Cachet : 5697 € TTC Transport : 1011.66 € TTC Défraiements : 407.66 € TTC Hébergement : en direct TJV : appartement TJV pour 3 personnes du 3 au 6 février matin + Hôtel de la Commanderie de Champaret pour 6 personnes du 3 au 6 février matin. Restauration : en direct TJV le 05/02/19 soir pour 9 personnes	
28.01.2019	Commande publique SAS YORK	Accord cadre mono attributaire pour la fourniture et la livraison de lubrifiant pour la ville de Bourgoin-Jallieu Durée : 2 ans reconduction 2 ans	Montant mini : 6000 € HT Montant maxi : 25 000 € HT
21.01.2019	Commande publique/ Archicube Flament Berthoin Architectes	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire pour l'école maternelle l'Oiselet Durée : 7 mois	36 700.00 € HT
29.01.2019	Commande publique/ Archicube Flament Berthoin Architectes	MAPA pour l'achat et/ou la pose de signalétique patrimoniale pour la ville de Bourgoin-Jallieu	Mini : 1000 € HT/an Maxi : 40 000 € HT/
29.01.2019	Commande publique SCE	Etude pour un plan de circulation, mobilité, stationnement à Bourgoin-Jallieu - Durée : 7 mois	30 345 € HT
06.02.2019	Cohésion sociale	Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Isère pour l'Accueil de Jour Interlude Montant sollicité : 40 000 €	Sans objet
06.02.2019	Cohésion sociale	Demande de subvention auprès de la Direction de la Cohésion Sociale pour l'Accueil de Jour Interlude Montant sollicité : 45 000 €	Sans objet
21.01.2019	Culturel Collectif OS'O	Contrat de cession avec le collectif OS'O pour le spectacle « L'Assommoir » des 28 et 29/03/19 à la salle polyvalente. Cachet : Défraiements : 9200 € TTC Hébergement : en direct TJV : appartement TJV pour 3 personnes du 27 au 30/03 matin + Hôtel de la Commanderie de Champaret pour 6 personnes du 27 au 30/03/ matin. Restauration : en direct TJV le 28/03/19 soir pour 9 personnes	782 € TTC
14.02.2019	Culturel	Tarif pour la mise en place d'une nouvelle activité au Musée à destination des enfants : Chasse aux œufs : 6-13 ans - 25 enfants maximum	120 €

15.10.2018	Service Enfance Jeunesse CIRFA	Convention de mise à disposition d'un bureau situé au RDC de de l'Espace Jeunes 20 place Charlie Chaplin au CIRFA, le 4 ^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 12h du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	Sans objet
11.12.2018	Service Enfance Jeunesse CIRFA	Convention de mise à disposition d'un bureau situé au RDC de de l'Espace Jeunes 20 place Charlie Chaplin au CIRFA, le 2 ^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 16h du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	Sans objet
18.12.2018	Service Enfance Jeunesse La PJJ	Convention de mise à disposition d'un bureau situé au RDC de de l'Espace Jeunes 20 place Charlie Chaplin à la PJJ, selon réservation à faire 48 h à l'avance du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	Sans objet
15.01.2019	Culturel Association ABLE	Contrat de cession avec l'association ABLE dans le cadre des Féeries 2019 du spectacle « Visite de circonstance » du 29/06/19 en centre-ville (2 représentations) Cachet : Transport : Défraiements : Hébergement : mise à disposition appartement TJV pour 1 personne du 26 au 30 juin.	3000 € TTC 91,68 € TTC 186 € TTC
17.01.2019	Culturel Association Filage	Contrat de cession avec l'association Filage pour le spectacle « Les Idées grises » les 13 et 14 février 2019 Cachet : Transport : Défraiements : Hébergement : mise à disposition appartement TJV du 10 au 15 février 2019 au matin pour 3 personnes. Restauration : en direct le 13/02 soir pour 3 personnes	5349,40 € TTC 348,87 € TTC 435,45 € TTC
23.01.2019	Culturel Locus Solus Collège Allende	Convention PLEA entre le TJV et le collège Allende pour la mise en place d'un atelier de pratique et de création théâtrale du 23 janvier au 8 mars 2019. Montant de la participation :	700 € TTC
29.01.2019	Culturel Cie du Détour	Contrat de cession avec la Cie du Détour pour le spectacle « Les Femmes savantes » les 7 et 8/03/19 à la salle Polyvalente Cachet : Transport : Défraiements : Hébergement : mise à disposition appartement TJV du 6 au 8/03/19 pour 4 personnes + hôtel pour 5 personnes. Restauration : en direct TJV le 07/03/19 pour 9 personnes.	7912.50 € TTC 719,51 € TTC 504.71 € TTC
30.01.2019	Commande publique Hall Expo/Chanut/Bugaut/ Tecbat/Cet	Avenant n°1 au marché de conception réalisation pour la construction d'une tribune modulaire et de ses locaux au stade Pierre Rajon. Montant de l'avenant :	64 641.46 €
12.02.2019	Culturel Association Lisières	Avenant au contrat avec l'association Lisières et la scénographe-muséographe pour l'exposition Indigo qui aura lieu du 17 mai au 17 novembre 2019. La modification porte sur les frais de déplacement: pris en charge des frais de déplacement de Mmes Alice Geoffroy et Catherine Legrand. Hébergement : prise en charge des frais d'hébergement pour 9 nuitées maximum :	785 € TTC
13.02.2019	Culturel Martine BAMBERG	Contrat de prestation passé pour 3 ans avec Mme Bamberg concernant des visites guidées organisées par le musée. Prise en charge mensuelle sur présentation d'un état par Mme Bamberg sur la base de tarifs fixés annuellement (max 9000 € pour les 3 ans) :	

	Culturel Martine BAMBERG (suite)	Visite guidée 1h : 85 € Visite guidée 1h30 : 120 € Visite guidée 2h : 150 € Visite guidée 3h : 180 € Temps de trajet : 30 € Frais de déplacement : 18 € Repas : 10 € Préparation visite : 350 €	
19.02.2019	Commande publique FUZIER ET LAMBERT FRANCO SARL PARET SOL EXPERT RAVALTEX VEODIS	Avenant au marché de travaux de rénovation de l'hôtel de ville : Lots 1,3,4,5,6 et 7. Lot 1 Maçonnerie – démolition Lot 3 Maçonnerie – démolition Lot 4 Menuiserie bois extérieurs-intérieurs Lot 5 Travaux Parquet de bois Lot 6 : Plâtrerie peinture faux plafonds Lot 7 : Electricité courant fort-courant faible	1 500 € HT 4 933 € HT 15 314 € 3 653.92 € 2 910.76 € 8 406.16 €
05.03.2019	Culturel	Fixation des tarifs du Festival des Belles journées Edition 2019	Conf. Tableau annexé à la décision
11.02.2019	Culturel FENIL HIRSUTE	Contrat de cession avec la Cie Fenil Hirsute pour le spectacle « De la guerre et des tremblements de terre » le 05/03/19 salle Polyvalente Cachet : Transport : Défraiements : Hébergement : mise à disposition appartement TJV pour 4 personnes du 26 au 28 février 2019 matin et du 4 au 6 mars 2019 + hôtel les Dauphins du 4 au 5 mars 2019 pour 4 personnes. Restauration : en direct TJV le mardi 5 mars 2019 au soir pour 8 personnes.	2637.50 € TTC 199.92 € TTC 476.02 € TTC
13.02.2019	Culturel L'Entreprise	Contrat de cession avec la Cie l'Entreprise pour le spectacle « La Curiosité des Anges » le 11/04/19 à la salle Polyvalente Cachet : Transport : Défraiements : Hébergement : mise à disposition appartement TJV du 9 au 11 avril 2019 matin pour 3 personnes. Restauration : en direct TJV le jeudi 11 avril 2019 au soir pour 3 personnes.	3903.50 € TTC 1055 € TTC 178.51 € TTC
13.02.2019	Culturel L'entreprise	Contrat de cession avec la Cie l'Entreprise pour le spectacle « Prison possession » le 9 avril 2019 à la salle Polyvalente Cachet : Transport : Défraiements : Hébergement : Commanderie de Champarey les 8 et 9 avril 2019 pour 2 personnes. Restauration : en direct TJV le 9 avril 2019 au soir pour 2 personnes	2004.50 € TTC 812.35 € TTC 59.50 € TTC
06.12.2018	Culturel	Contrat de production et d'exposition d'œuvres avec l'Association Art'C et les Amis du Musée pour l'exposition « Graphies du déplacement » qui aura lieu à la Maison de Launay et à la Médiathèque entre le 5 et le 29 juin 2019. Cachet : Transport : Défraiements : Hébergement : : Mise à disposition appart TJV - du 12 au 14/12/2018 ; du 21 au 26/01/19 ; du 29/04 au 3 mai 2019 ; du 3 au 5 juin 2019.	3500 € TTC 366.72 € TTC 930.33 € TTC

07.03.2019	Commande publique SES ETANCHEITE SERVICE SAMC / APC ETANCH GRAND LYON ELEC PARTNERS/VEODIS ELECTRICITE/SNEF	Accord cadre attributaire pour des travaux d'aménagement et grosses réparations sur les ans : bâtiments communaux de la ville et du CCAS : - Lot 4 : Travaux d'étanchéité 250 000 € HT - Lot 9 : Travaux d'électricité 275 000 € HT	Montant maxi sur 2
12.03.2019	Commande publique FLUIDE VERTICAL VELOSOLUTIONS France	MAPA pour la création d'un équipement sportif de type « Pumptrack » : - Lot 1 : Travaux de terrassement et d'enrobés - Lot 2 : Travaux d'aménagement paysagers Durée : 1 mois et 5 semaines	Montant : 81 061 € HT 8 844 € HT
12.03.2019	Commande publique PRO IMPEC EURL GARIC	MAPA pour prestations de nettoyage des bâtiments de la ville : - Lot 1 : Nettoyage des bâtiments intérieurs - Lot 2 : Nettoyage des vitres..... Durée : 3 périodes de 1 an	Montants : Min 5000 € HT Maxi 30 200 € HT Min 5000 € HT Maxi 25 000 € HT
12.03.2019	Commande publique EQUILIBRE ENVIRONNEMENT	MAPA pour la démolition et le désamiantage de préfabriqués sur le site de l'Oiselet Durée : 2 mois et 1 semaine	Montant : 33 290 € HT
20.03.2019	Maison des Habitants	Modification des tarifs des activités proposées à la maison des habitants : - Suppression de la tarification à l'année pour les activités « ADULTES - Elargissement du tarif « 1 euro » appliqué aux activités ponctuelles aux temps forts organisés en partenariat avec des usagers, habitants, associations... - Création d'un tarif « Adhésion au Jardin des 4 saisons » de 10 € par an	
15.03.2019	Commande publique	Accord cadre mono attributaire pour l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'une solution informatique de dématérialisation des courriers Durée : 1 an renouvelable 3 fois soit 4 ans maxi	Montant : 16 000 € TTC
22.03.2019	Affaires Juridiques	Décision d'ester en justice suite à l'incendie criminel du 30/09/2016 devant toutes les juridictions contre le ou les auteurs et constitution de partie civile afin d'obtenir la réparation du préjudice subi. D'assurer la défense de ses intérêts.	Sans objet

André BORNE demande des précisions par rapport à la décision du 29 janvier 2019 relative à une étude pour un plan de circulation, mobilité, stationnement à Bourgoin-Jallieu conclu pour une durée de 7 mois. Il s'agit d'une commande publique pour un montant de 30 345€, ce qui ne lui semble pas négligeable. Il souhaite savoir si cette opération est déjà lancée, si l'opérateur a déjà été choisi, en quoi consiste le cahier des charges pour cette commande, quelle méthode va être employée etc...

M. le Maire dit qu'il s'agit d'un plan de circulation, dossier assez classique, qui consiste en l'analyse des flux pour voir s'il y a des adaptations à apporter. C'est un élément d'information intéressant, notamment dans le cadre du dossier de révision du PLU mais les informations recueillies pourront servir d'autres objectifs, comme prendre des décisions relatives à la circulation à l'intérieur de la ville. M. le Maire ajoute que cette étude est en partie financée par l'action « Cœur de Ville ».

Jean-Claude PARDAL confirme que l'opérateur a déjà été choisi et que l'étude a débuté. Dans les prochaines semaines seront donc interrogés : certaines associations notamment celles qui utilisent des vélos, des entreprises utilisant certains véhicules lourds comme les entreprises du BTP, ainsi que d'autres utilisateurs de la voirie (6 ou 7 groupes différents ont été isolés). Des comptages seront réalisés également sur la ville pour cette étude.

André BORNE aimerait en savoir plus concernant le cahier des charges, la phase de diagnostic, savoir si les informations recueillies deviendront publiques ou seront analysées en comité de pilotage. Il estime positif le fait que cette étude soit liée à l'action Cœur de ville car cela suppose une analyse transversale et pas seulement du point de vue de la circulation à Bourgoin-Jallieu. De plus, elle sera sans doute riche d'enseignements concernant les flux impactant Bourgoin-Jallieu en tant que ville-centre de la CAPI.

Jean-Claude PARDAL indique que cette étude était annoncée dès le début de mandat mais a été repoussée afin d'être plus pertinente à l'issue des travaux de la rue piétonne et du quartier de la Folatière qui perturbaient la circulation. Celle-ci sera effectuée sur toute la ville pour permettre de trouver des solutions afin de faciliter la circulation (sens unique, éviter que les poids lourds qui traversent Bourgoin-Jallieu ne passent par le centre-ville, mesures pour décongestionner le centre-ville...).

M. le Maire confirme que les résultats de l'étude seront portés à connaissance des élus mais que c'est au moment de la prise de décisions et avant d'éventuelles modifications de circulation qu'il conviendra de mettre à contribution les différents acteurs et utilisateurs.

Cécile MORGAN interroge par rapport à la nouvelle tarification pour les concerts des Belles Journées 2019. Elle ne voit aucun tarif réduit à destination des étudiants et des demandeurs d'emploi alors qu'il existe un tarif très intéressant pour les moins de 6 ans... Elle pense que c'est dommage pour un festival qui se veut familial et souhaiterait que ce tarif s'applique aux moins de 16 ans.

Marie-Laure DESFORGES répond que le prix est quasi-identique depuis la 1^{ère} édition et ne comporte pas de tarif préférentiel car l'avance se fait sur les sites. Le tarif a légèrement augmenté passant de 20 à 24€ mais reste faible compte-tenu de la qualité des artistes dont le cachet est plus important. Par exemple, il faut déboursier 55€ pour assister au concert de Zazie aux Nuits de Fourvière.

M. le Maire complète en disant que le tarif NORMAL appliqué pour les Belles Journées est en-dessous des tarifs préférentiels proposés par les autres festivals car la municipalité a fait le choix d'un tarif abordable.

Il n'y a pas d'autres remarques. Le conseil prend acte des décisions prises par le maire.

URBANISME - FONCIER

2 - Approbation de la mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration de projet d'aménagement du secteur des Sétives (ZAC de la Maladière)

Michel CARRON présente la délibération.

André BORNE prononce l'allocution suivante :

« Cette délibération qui nous est proposée ce soir est une décision importante pour le développement économique de notre ville puisque nous allons répondre à la mise en compatibilité d'une zone du PLU 2014 qui était jusqu'à présent codifiée en AUE stricte : En clair cela veut dire impossibilité d'urbaniser économiquement ce secteur, identifié dans la ZAC de La Maladière Secteur des « SETIVES » sans suivre une procédure administrative exigeante pour arriver à lever toutes les dispositions environnementales et techniques de cette zone à l'entrée OUEST de Bourgoin-Jallieu afin de la rendre constructible !

Comme nous avons une certaine expérience de ces documents d'urbanisme, nous avons réussi en quelques heures à lire et comprendre ces 3 documents du dossier de 340 pages (Clé USB) pour nous forger une opinion, pour donner du sens à notre vote ce soir à cette délibération qui sera favorable pour notre groupe.

Pourquoi ? : le périmètre de ce secteur (Carte présentée dans le document « Dossier Approbation Notice explicative », page 25) est de 11 hectares environ au regard des 32 hectares que compte toute la zone des Sétives. La surface restante de 21 hectares de cette zone des Sétives avait déjà été préservée définitivement dans le PLU 2014 en zone « N ». Ainsi cela préservait la majeure partie du secteur des Sétives en espaces naturels, sauvegardant la faune et la flore de cet espace naturel et affirmant en entrée Ouest de la ville de Bourgoin-Jallieu, une coupure « verte » entre le Médipôle et les 11 hectares potentiellement urbanisables des Sétives.

Pour répondre à ce projet d'urbanisation c'est la CAPI qui est maître d'ouvrage car c'est l'agglomération qui dispose de la compétence développement économique pour les 22 communes de l'agglomération, et notamment toute l'activité économique de la ZAC de la Maladière, dont le secteur des Sétives. Il appartient à la CAPI de faire toutes les études et les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet. Pour cela, l'agglomération a mandaté son partenaire aménageur public « SARA Aménagement » pour rendre possible la mise en œuvre de l'aménagement et ensuite la commercialisation de cette nouvelle zone d'activités de 11 hectares.

Au regard de l'intérêt général de ce projet, une mise en compatibilité du PLU de Bourgoin-Jallieu nous est présenté ce soir, pour permettre de faire évoluer les dispositions du PLU 2014 afin qu'au bout de toutes les procédures, la nouvelle codification de ce secteur permette de pouvoir délivrer des Permis de Construire.

Quelle est la nature de cette urbanisation, quelle est l'ambition de ce projet ? Il est économique : sur 9 hectares ½, il n'y aura pas de possibilité de constructions de logements. Cette zone sera « découpée » en 6 lots (de 1 hectare environ par lot) en façade côté de la RD 1006 et de 9 lots (de 2 000 m² à 4 000 m²) côté nord, le tout destiné à l'accueil d'activités artisanales ou commerciales.

Pour ce faire pour viabiliser cette zone, il faudra aussi créer sur l'hectare et demi restant du périmètre : un réseau de voies assurant la desserte de cette zone avec 2 aires de retournement, un aménagement d'accès sécurisé sur l'avenue des Marronniers, une gestion des eaux pluviales, des aménagements paysagers en particulier aux abords de la nouvelle voirie, du ruisseau et aussi ponctuellement le long de la RD 1006, ...

Voilà Mr Le Maire quelques éléments descriptifs et je ne vais pas plus développer le contenu de ce dossier car je ne doute pas du travail de nos services et de l'avis favorable du commissaire enquêteur pour la mise en compatibilité de notre PLU pour ces 11 hectares des Sétives. Mais j'ai « de nouveau » un grief contre vous, M. le maire : Pour notre part et probablement pour tous les élus de l'Opposition, voir une partie de votre majorité, nous avons pris connaissance de ce dossier important pour l'aménagement de notre ville que depuis 7 jours !

Cette façon de faire sur des délibérations importantes d'urbanisme (et je vous l'avais déjà dit lors des délibérations comme l'avis d'un PLUI CAPI, les modifications du PLU N°1 et N°2, sur l'approbation du PLH 2017-2022 de la CAPI ...) est ressentie par notre groupe et sûrement par d'autres collègues de cette assemblée comme un manque de considération et de respect, comme le ressentent aussi les Berjalliens avec l'absence de réunions publiques sur des sujets très importants d'urbanisme de notre ville. Et si je vous le dis comme cela, M. le Maire, c'est que je reprends les propos écrits du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique du 5 novembre au 5 décembre 2018 : « Cette opération de défrichement d'une partie de la zone des Sétives a été ressentie comme un manque de considération et de respect. En sont responsables les collisions entre différentes stratégies politiques (au sens de la gouvernance de la cité ...) qui ont occasionné le télescopage de procédures administratives entretenant ainsi une confusion certaine sur les différentes enquêtes impliquant la population. Une meilleure entente, avec comme souci essentiel une information claire à la population eut été judicieuse et aurait permis une meilleure compréhension de ce dossier ... ». Le commissaire enquêteur ajoute : « ... que cette situation nuit grandement au ressenti de l'utilité des enquêtes publiques outil pourtant basé sur une réelle démocratie ! ».

Alors, Mr le Maire, à ce stade de la procédure de « mise en compatibilité du PLU » pour cette zone des Sétives, vous avez encore une chance de vous « rattraper » sur ce dossier : Nous n'avons pas encore le contenu des futures activités économiques qui viendront s'installer dans cette zone. Aujourd'hui, en l'absence d'informations sérieuses et de réunions publiques, les rumeurs les plus folles circulent dans la ville. Et je ne vais pas en profiter pour en faire la publicité ce soir.

Mais je vous pose une question, Mr le Maire : Engagez-vous ce soir publiquement à organiser une ou plusieurs réunions sur l'aménagement de cette zone des Sétives ? pour présenter tous les projets économiques qui viendront animer le secteur avant « le tout 1^{er} coup de pioche de construction » sur les 15 lots ? pour démontrer qu'en aucun cas, ce projet des Sétives, contribuera à la désertification économique du centre-ville de Bourgoin-Jallieu tant redouter par nos commerçants ? Je vous remercie. »

Damien PERRARD formule les mêmes remarques. Il déplore l'absence de réunions publiques, le manque de concertation de la part d'une majorité qui pose en « ardent défenseur de la démocratie participative » avec la « remise sur pied » des conseils de quartier qui comptent environ 800 intervenants (chiffre annoncé lors de la cérémonie des vœux du Maire). Il regrette que toutes les personnes qui se sont dites choquées par cette mesure n'aient pas davantage participé et manifesté publiquement leur opposition au lieu de le faire sur les réseaux sociaux. Il relève cependant l'intérêt pour les questions environnementales qui constitueront sans doute un des prochains enjeux de campagne. Il tient à insister sur l'équilibre entre les zones commerciales, c'est-à-dire entre celle du centre-ville et celle des Sétives et souhaite que l'offre qui se développera à l'avenir ne mette pas en concurrence ces deux zones.

Nathalie GERMAIN s'exprime à son tour : Elle regrette également que cette délibération n'ait pas été présentée lors de la commission technique. Elle retient de ce projet le fait que la majorité n'ait absolument pas tenu compte des avis des berjalliens puisque l'enquête publique a eu lieu une fois que les 9 hectares de forêt avec sa faune aient été rasés, et on peut selon elle se poser la question de savoir si cette procédure est

à la norme de la légalité ? Elle comprend tout à fait l'étonnement des personnes qui ont participé à cette enquête publique en pensant réellement que leur avis ne comptait pas car tout était décidé d'avance. « Voir la nature disparaître sans aucun avis de la population est insoutenable » dit-elle. Elle ajoute « construire dans une zone humide dites « les marais » n'est vraiment pas anodin et les inondations sont certaines car la nature reprendra tôt ou tard ses droits... Enfin, cette zone d'activité aura forcément un impact négatif sur le centre-ville puisque cela causera une désertification supplémentaire : dès lors que les berjalliens seront dans cette zone, ils n'iront plus dans le centre-ville. On a déjà l'impact négatif du village de marque de Villefontaine qui cause du tort à nos commerçants ! Je voterai donc contre cette délibération. »

M. le Maire prend note de tous les commentaires et pointe les particularités de ce dossier géré par la SARA selon le mandat qui lui a été donné par la CAPI. Cela signifie que la procédure et le calendrier n'est pas entièrement entre les mains de la municipalité et qu'il est difficile de savoir à quel moment consulter la population. C'est ainsi la SARA qui a, comme il se doit, diligenté l'enquête publique. Le public a donc été largement consulté. Comme le fait remarquer l'opposition, toutes les personnes ne se sont pas manifestées en réunion publique. Il est donc probable que même si la ville avait organisé des réunions d'information peu de personnes y auraient participé. M. le Maire rappelle qu'il a lui-même présenté ce projet lors de la cérémonie des vœux et à d'autres reprises, comme par exemple à l'occasion de la restitution de la consultation citoyenne. La SARA a également répondu au travers de la presse sur les aspects environnementaux. Il y a donc bien eu plusieurs étapes d'informations et de consultations. Evidemment il est toujours possible d'en faire plus, mais c'est comme cela que ce chantier s'est déroulé. Il faut voir ce qui a été mis en œuvre sur le fond car si ce sujet est sensible et il le comprend bien, c'est selon lui parce qu'il suscite des interrogations sur deux points en particulier. Le premier est celui des commerces, le deuxième touche la question environnementale. Sur ces deux points et sans attendre les consultations et les réunions, la municipalité a eu de nombreux échanges avec la CAPI et la SARA et a donné des consignes très claires : pour ce qui est des commerces, il s'agissait de ne pas positionner à cet endroit des commerces qui pourraient concurrencer le centre-ville. C'est la raison pour laquelle il y aura essentiellement des concessionnaires automobiles, de l'équipement de la maison et, en tout état de cause, pas de surfaces de moins de 300 m². Voici en partie les consignes fixées auprès de la SARA et rappelées à différentes reprises. A l'heure actuelle on ignore encore quels seront les candidats, mais la question de la concurrence sera posée au moment d'en faire le choix.

M. le Maire a conscience du fait que les berjalliens souhaitent plus de commerces et moins de grandes surfaces. La réalité c'est qu'il ne faut pas privilégier l'un ou l'autre. En effet, ne pas positionner ces grandes surfaces aux Sétives n'enverra pas davantage de monde en centre-ville ; en revanche, si les consommateurs berjalliens ne trouvent pas de commerces d'équipement de la maison, ils iront à l'Isle d'Abeau où ceux-ci sont présents et feront par la même occasion leurs courses alimentaires à l'Isle d'Abeau. Par conséquent, si nous voulons que les consommateurs viennent à Bourgoin-Jallieu y compris en centre-ville, il faut aussi qu'il y ait l'ensemble de l'offre commerciale incluant des éléments qui n'existent pas en centre-ville. Les précédentes municipalités en ont eu conscience dès le départ, car, comme l'a rappelé André BORNE, cette zone est marquée pour la commercialisation depuis de nombreuses années faisant partie des surfaces importantes de La Maladière. L'actuelle majorité en a également pris acte et dans le cadre d'une vision commerciale harmonieuse, dans une ville comme Bourgoin-Jallieu, il est important d'avoir des surfaces de ce type.

M. le Maire ajoute que la 2^{ème} question essentielle est environnementale et il a entendu les berjalliens dire qu'ils voulaient plus de nature en ville alors qu'on procédait à l'abattage des arbres. A ce sujet, il faut savoir que seulement 20% de la surface de cette parcelle complète est touchée par ce projet et par l'abattage et qu'il existe des obligations de compensations à hauteur de 2 pour 1 : chaque fois qu'un hectare est traité on rend 2 hectares à la nature. On va donc replanter au final plus d'arbres que ceux qui ont été détruits et ce sera des essences nobles, là où se trouvaient des arbres qui n'avaient aucune valeur environnementale particulière. Une attention poussée a également été portée à certains animaux comme les chauves-souris et les batraciens dans le respect de la réglementation. Il y aura également un traitement paysager de la RD 1006 et de cet espace avec des arbres et des surfaces engazonnées de manière à obtenir un résultat attractif et davantage de nature au final. Tous ces éléments sont de nature à répondre aux attentes et aux inquiétudes, ce qui justifie de communiquer encore plus. M. le Maire entend ce conseil et cette exigence : il est clair que depuis le début du projet les élus ont bien en tête cette préoccupation et ce projet s'inscrit clairement dans cet objectif. Chacun a sa propre vision de la nature en ville : celle de la municipalité n'est pas de ne plus toucher à rien à partir du moment où il y a un arbre car ceux-ci peuvent

aussi être malades. L'essentiel est d'évoluer vers plus de nature avec des éléments bien positionnés. Or, comme dit précédemment cet espace était destiné à la commercialisation depuis toujours en tant que façade de la RD 1006 et un des axes importants de la ville.

M. le Maire fait procéder au vote. Nathalie GERMAIN s'oppose. Le groupe de Gauche s'abstient. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

3 - Parking site Médipôle - Convention de mandat de réalisation avec la SARA.

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

André BORNE indique qu'en commission technique il a été dit que le site offrait 140 places de stationnement sur voirie et 28 places sur la place du Professeur Jean DAUSSET, ce qui fait 168 places auxquelles viendraient s'ajouter 156 places de stationnement supplémentaires pour obtenir au total 324 places sur le domaine public. Il questionne pour savoir si ces places seront gratuites ou payantes.

M. le Maire répond que celles-ci seront à priori payantes à cause de la pression sur le stationnement que tout le monde peut constater au Médipôle et qui montre qu'il n'y a sans doute pas eu assez de places prévues au départ pour quelque raison que ce soit. Les établissements de santé ont déjà été obligés de rendre payant leurs stationnements et il n'y a probablement pas de solutions durables sans paiement. Une fois que l'on aura créé ce parking, comme il se trouvera à proximité des entrées d'autoroute, si l'on veut qu'il serve effectivement aux usagers du Médipôle et ne devienne pas assez vite un parking relais pour des gens qui ne s'y rendent pas particulièrement. Le but sera de trouver le tarif le plus bas possible, compatible avec la bonne utilisation des places des stationnement : que celui-ci ne soit pas trop onéreux pour les personnes qui travaillent au Médipôle et un peu plus faible que celui des parkings des établissements de soins. Il pourrait y avoir une sorte de gradation avec un tarif un peu plus élevé devant les commerces et plus abordable sur ce parking un peu plus éloigné.

André BORNE demande si ce seront des parkings avec horodateurs, ce à quoi **M. le Maire** répond par l'affirmative.

André BORNE réagit en disant que par conséquent la personne qui fait l'effort de se garer un peu plus loin, aura une petite marche à faire et devra par conséquent payer plus pour ne pas risquer une amende.

M. le Maire dit que l'application WOOSH permet de prolonger son stationnement à distance.

André BORNE pense que la part de la population la plus âgée n'utilise pas ce système d'une part, et est déjà en grande difficulté une fois le paiement effectué pour rejoindre les équipements à pied du fait de la distance. Il a été récemment interpellé sur le site par un Monsieur qui accompagnait une personne âgée en visite au centre de Virieu et qui se trouvait en grande difficulté. Il suggère d'instituer un parking à barrière avec facturation au temps passé, ce qui permettrait aux personnes de ne pas s'inquiéter quant à la durée de leur visite et de ne pas risquer d'amende.

M. le Maire insiste sur le fait que le système WOOSCH offre une facilité par rapport à la mécanique traditionnelle de l'horodateur et que si on ne dispose pas d'un smartphone on peut insérer une somme plus importante. Il ajoute qu'il faudra sans doute prendre un temps d'observation le moment venu et éventuellement constater si en maintenant le parking gratuit, celui-ci se remplit ou pas, même s'il a de sérieux doutes sur ce fait... Il rappelle en outre que le but n'est pas de maximiser le tarif mais de l'adapter aux besoins des utilisateurs (salariés, visiteurs...). D'où la solution d'un système gradué plutôt.

Nathalie GERMAIN souhaite attirer l'attention de l'assistance par rapport à la situation du centre de soin de Virieu (C.S.V.) qui se trouve à la gauche de l'hôpital : il n'y a absolument pas de parking à proximité pour se garer, les conjoints et conjointes, qui ont parfois plus de 85 ans et sont souvent à mobilité réduite, sont obligés de faire 500 mètres à pied pour rendre visite aux patients. Il est urgent de remédier à ce problème car souvent la famille renonce à se déplacer à cause de cela. Il y a un parking pour les employés de l'hôpital à proximité. Celui-ci n'est pas toujours complet et il serait bien de laisser quelques places de disponibles pour les visiteurs du C.S.V.

M. le Maire voit bien de quel parking il s'agit et constate lors de ses visites sur site qu'il est lui-aussi souvent complet. Il faut savoir que ce parking était à l'origine plus petit et que les employés allaient très souvent se garer sur le parking des visiteurs. De ce fait, la mairie a demandé à la direction de l'hôpital d'élargir le parking des employés pour permettre à ceux-ci de s'y garer, ce qui a été fait et il est difficile pour la municipalité de demander davantage. La réalité est qu'il y a un manque général de places de parking et tant que l'on n'aura pas pris les mesures envisagées la situation ne s'améliorera pas.

Jean-Claude PARDAL illustre les débats de quelques chiffres : le parking de l'hôpital dans son ensemble est rempli en permanence à 91%. Lors de la relève des équipes du centre hospitalier, le besoin est en fait de 2 places par poste et dans ce cas le stationnement devenait impossible pour les salariés. Il faut savoir qu'au moment de la création de l'hôpital la prospective prévoyait 55 000 lits, or on approcherait maintenant les 75 000 lits et le centre de Virieu s'est rajouté. Le foncier n'étant pas extensible, cela pose problème. Il faut espérer que la création prévue de 70 places sur le parking de covoiturage tout proche (le plus fréquenté de la CAPI) aidera à récupérer quelques places.

Nathalie GERMAIN repose la problématique du centre de Virieu.

M. le Maire dit que le problème vient de la conception initiale de l'établissement et du manque d'espaces constructibles autour.

Damien PERRARD demande si la ½ heure gratuite sera mise en place aussi et si les rues adjacentes seront payantes.

M. le Maire dit qu'il n'entrevoit pas d'autre solution que de rendre payante l'ensemble de la zone du médipôle mais que pour l'instant les modalités tarifaires ne sont pas fixées.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

4 - Parking silo centre-ville - Convention de mandat de réalisation avec la SARA.

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

Damien PERRARD intervient pour demander s'il existe déjà un plan d'ensemble avec les aménagements voirie sur le secteur.

M. le Maire dit que le plan d'ensemble est celui qui a été exposé avec le conservatoire qui sera positionné sur les espaces de stationnement du secteur Diederich. On voit donc bien que l'on aura un déficit de stationnements dans cette zone du centre-ville qui a déjà tendance à gagner en activité avec le cinéma, l'ensemble des bars et cafés à proximité. C'est la raison pour laquelle depuis le début des discussions pour la construction du conservatoire avec la CAPI, la ville a indiqué qu'il y avait cette question des places de stationnement à traiter pour laquelle la solution d'un parking à étage semble la plus cohérente. Ce parking aura tout d'abord une vertu architecturale. Il s'agira d'obtenir une harmonie entre les différentes constructions de la zone : l'école Simone Veil, le conservatoire, la maison du département... C'est la raison pour laquelle on confie cette mission à la SARA qui est aussi le maître d'ouvrage CAPI pour le conservatoire, ce qui permettra d'avoir un séquençage des travaux. Il faudra également que ce parking ait une vertu fonctionnelle afin de pouvoir accueillir les voitures des professeurs du conservatoire, des utilisateurs, et en soirée celles des spectateurs.

André BORNE demande si ce parking sera payant le soir.

M. le Maire répond qu'on n'en est pas à ce stade puisque l'achèvement du parking est prévu dans 3 ans minimum.

Damien PERRARD a entendu dire qu'il y aurait un bar à côté du théâtre et voudrait savoir si des aménagements sont prévus pour pacifier la circulation aux abords de ce parking.

M. le Maire dit que l'idée est plutôt celle d'une buvette ou d'un lieu de convivialité à l'intérieur, comme dans tous les établissements de ce type. Dans tous les cas il y aura une concertation et ce type d'installation ne génère pas de flux supplémentaires et ne modifiera pas la capacité.

Nathalie GERMAIN aimerait revenir sur le caractère payant de ces parkings et notamment ceux du centre-ville. Selon elle, 30 mn de gratuité, ce n'est pas suffisant et cela a été mis en place seulement pendant les travaux de la rue piétonne ou quand ils étaient terminés. « Qu'en est-il de l'heure gratuite que vous deviez pratiquer lors de votre promesse de campagne en 2014 ? Les commerçants se plaignent de plus en plus de voir une désertification toujours plus grande qui ne va pas en s'arrangeant avec le temps, pourquoi ne pas instaurer 1 heure gratuite ? ».

M. le Maire corrige les deux inexactitudes introduites dans cette intervention : Lors de la campagne, la majorité a toujours annoncé une demi-heure gratuite, laquelle a été instaurée dès l'arrivée à la tête de la municipalité, donc avant le démarrage des travaux du centre-ville. Ces deux choses étant dites, il entend les attentes et les difficultés rencontrées par rapport au stationnement mais il ne pense pas que l'heure gratuite soit la bonne solution. La durée d'une demi-heure a été ciblée pour permettre une course rapide, l'heure gratuite réduirait le turn-over et ne libèrerait pas davantage de places. Il indique également qu'il fera prochainement des annonces à ce sujet pour répondre aux attentes.

Il n'y a pas d'autres souhaits d'intervention. **M. le Maire** conclut en disant que cet ouvrage constitue un des investissements importants des prochaines années et répond très clairement à deux ambitions : Tout d'abord, réussir la (re)construction des grands équipements de la ville puisque c'est la construction de ce parking qui rend possible la construction du futur conservatoire et du théâtre ; et ensuite, d'apporter une réponse concrète aux difficultés de stationnement, une des attentes fortes des Berjalliens, exprimée à nouveau lors de la consultation citoyenne. C'est pourquoi cet investissement important a été décidé afin de permettre au centre-ville de continuer à se développer. C'est en effet un investissement pour le long-terme qui est absolument essentiel pour le développement de la ville.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

5 - Cession par la commune de la parcelle DD 8 située 50 rue saint Honoré.

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

6 - Acquisition d'une emprise de 10 m² de la parcelle CD 67p et d'une emprise de 6 m² de la parcelle CD 68p situées 28 rue pasteur.

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

7 - Acquisition des parcelles AB 673, AB 674 et AB 680 situées 11 chemin des Sétives.

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

8 - Servitude pour passage des canalisations des réseaux électriques sur les parcelles communales AH 919 située rue de l'hôtel de ville et les parcelles AW 363 AW 482 situées aux Lilattes.

Michel CARRON présente la délibération.

Jean-Claude PARDAL explique que cette opération consiste en l'enfouissement d'un très gros câble qu'ENEDIS va installer pour consolider le réseau électrique sur la ville. C'est donc aussi une prouesse technologique car l'entreprise va devoir passer sous l'avenue Barbusse, traverser l'Oiselet pour réaliser ces travaux de grande ampleur.

André BORNE pense dans tous les cas que le plan fourni par ENEDIS comporte une erreur qu'il conviendrait de corriger puisque l'hôtel de ville est mal positionné : Celui-ci se retrouve sur le Patio d'Héloïse et il lui semble que le poste source part « d'on ne sait où » ...

M. le Maire dit qu'il n'y a plus qu'à espérer que ceux qui vont réaliser les travaux ne sont pas ceux qui ont réalisé le plan ! (*Rires*) Il remercie **André BORNE** d'avoir été attentif, puis soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

ESPACES PUBLICS

9 - Extinction nocturne éclairage public.

Jean-Claude PARDAL présente ce projet de délibération.

Meryem YILMAZ intervient. Elle rappelle son intervention lors du dernier conseil où elle demandait si la participation à Nid'Energie ne constituait pas plutôt une action de communication... Elle constate que la démarche présentée ici s'inscrit parfaitement dans les objectifs et la démarche volontariste du Grenelle de l'environnement. Elle « trouve la ficelle trop grosse pour ne pas la saisir ! » En effet, la majorité a, dit-elle depuis son arrivée à la mairie de Bourgoin-Jallieu détricoté, voire supprimé, toutes les actions qui avaient été mises en place en faveur du développement durable. Elle indique par ailleurs que lorsque l'on consulte la rubrique « développement durable » du site internet de la ville, ne figurent que les actions mises en place par la précédente majorité, actions qui aujourd'hui n'existent plus. Elle cite la suppression du service « développement durable », l'arrêt du groupe de travail des techniciens autour des éco-relais, lesquels étaient chargés de sensibiliser l'ensemble de la collectivité, la suppression des enveloppes d'investissement autour des économies thermiques dans les bâtiments municipaux dont certains sont des passoires énergétiques, la forte diminution du BIO dans les cantines scolaires, la suppression d'une bonne partie de la politique raisonnée de gestion des espaces urbains, le manque de volontarisme dans la politique des transports urbains communs. Au vu des derniers projets de délibération proposés en lien avec le développement durable et du blog animé par **M. Chriqui** (qu'elle juge au passage très instructif

intellectuellement), Meryem YILMAZ demande « comment, face à une menace identifiée depuis des décennies, la majorité a pu apporter une réponse aussi inadéquate depuis 6 ans ».

Jean-Claude PARDAL souhaite apporter pour sa part une réponse par rapport au développement raisonné des espaces. Il explique qu'à contrario de ce qui est insinué, il travaille très précisément sur ce sujet depuis deux ans avec le service des Espaces verts, ce qui a permis d'/de : restreindre les déplacements des agents chargés de l'arrosage des points fleuris suspendus, effectuer des plantations uniquement en pleine terre et alimentées par l'arrosage automatique, diminuer fortement les consommations d'eau, rationaliser 60% des espaces verts de la ville en 2 ans, remplacer les plants gourmands en eau et en entretien par des plants qui se déploient d'eux-mêmes sans nécessiter de taille, planter des plantes vivaces là où il y a très peu d'accès et des plantes qualitatives aux endroits facilement accessibles et visibles par la population.

Meryem YILMAZ répond que l'équipe précédente travaillait déjà sur ces aspects.

M. le Maire comprend que « tout ce que la majorité actuelle fait de bien, c'est parce que la précédente le faisait avant et que tout ce qu'elle a arrêté, c'est parce qu'elle n'a rien compris... » et répond aux points soulevés par Meryem YILMAZ. Pour commencer, il assume tout à fait la suppression du service du développement durable chargé de faire respecter les exigences environnementales par les autres services, pour introduire le développement durable directement au sein des services concernés. Ce choix organisationnel est un débat permanent. Par exemple, la CAPI a fait le choix d'employer 1 à 2 personnes sur ces questions puisqu'elle doit fournir un plan climat énergie et donc une synthèse. Il s'agit en fait de communication puisqu'ensuite ces mesures doivent être mises en œuvre concrètement.

Pour ce qui est de la rénovation thermique, celle-ci est systématiquement prise en compte lors de la rénovation de bâtiments comme l'hôtel de ville récemment. Il serait intéressant de prolonger cela par la mise en place de contrats de performance énergétique pour avoir une vision d'ensemble avec un prestataire qui s'engage sur des investissements permettant de faire des économies de consommation d'énergie. Pour autant la municipalité n'a jamais cessé de faire d'elle-même de la rénovation thermique.

Par rapport à la question du BIO dans les cantines, M. le Maire concède que l'achat local a été privilégié par rapport au bio, celui-ci étant préconisé dans le cadre des objectifs environnementaux car il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). De plus, on peut trouver des cultures avec des labels et qualités proches du BIO. D'ailleurs, comme il est mentionné sur son blog, les professionnels débattent actuellement par rapport au BIO qui est une agriculture moins productive, consomme plus d'espace, ce qui n'est pas non plus positif du point de vue des émissions de GES. Il n'est donc pas forcément mieux d'aller chercher des produits BIO à l'autre bout de l'Europe que de consommer local.

M. le Maire cite les actions entreprises dans le champ du développement durable qui a toujours été un de ses sujets de prédilection et dont il a maintenant fait un combat : l'accompagnement et la valorisation du réseau de chaleur pour une source de chauffage durable, la pose de panneaux photovoltaïques sur l'extension de l'école de La Grive, le développement des pistes cyclables et la pose d'arceaux avec un conseiller municipal délégué sur cette question, les efforts pour favoriser la nature en ville (création du parc Chopin, du square Jean Vilar, rénovation du jardin de ville, le développement d'une politique sur l'ensemble de la ville avec des actes de gestion très concrets rappelés par Jean-Claude PARDAL, choix de planter toujours plus d'arbres que l'on en coupe...), la proposition d'extinction de l'éclairage public soumise aux conseillers ce soir... Autant de mesures qui montrent que le développement durable est bien une priorité de cette équipe municipale qui a été mise en œuvre.

Nathalie GERMAIN dit qu'il serait judicieux sans doute de remplacer les lampes par des lampes basse consommation à Led et de conserver un éclairage dans les quartiers résidentiels pour plus de sécurité.

Jean-Claude PARDAL indique que c'est une des premières demandes effectuées auprès de la CAPI. En effet la ville de Bourgoin-Jallieu représente 35% de la consommation lumineuse de toute la CAPI et l'équipement en Led permet une économie de consommation, c'est pourquoi actuellement tous les équipements nouveaux sont réalisés en Led. Il faut savoir cependant que Bourgoin-Jallieu compte environ 4 400 points lumineux, que le coût est de 500 € par tête d'éclairage (pour une économie énergétique de 70% qui se traduit immédiatement par une baisse des coûts de fonctionnement) et qu'il y a 22 autres communes au sein de la CAPI. Cette dernière a donc fait le choix d'investir au fur et à mesure du renouvellement nécessaire pour réguler l'investissement.

Jean-Pierre GIRARD complète en disant qu'il existe 13 000 points lumineux à l'échelle de la CAPI. En tant que Vice-président chargé de la stratégie financière, il a fait ajouter près de 300 000 € d'investissements supplémentaires chaque année au budget de la CAPI. « Malgré cela, à trois ans du démarrage de ce

plan, nous ne sommes arrivés à équiper que 10% des points lumineux de l'agglomération en LED. C'est donc un travail financier excessivement lourd et qui va prendre du temps », dit-il.

M. le Maire souhaite conclure sur ce point qui suscite parfois des réserves en disant que le choix a été fait d'une solution équilibrée avec une coupure dans les zones peu denses exclusivement en évitant les quartiers résidentiels, les zones denses de centre-ville et les deux quartiers politiques de la ville. Peut-être y aura-t-il une étape ultérieure mais pour l'instant cela permet de s'inscrire dans la logique de la CAPI et de pouvoir faire un bilan avant de prévoir éventuellement une étape supplémentaire.

Jean-Claude PARDAL précise que cette coupure interviendra à compter du 10 avril.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

10 - Mutualisation production florale avec commune de St Savin - Année 2019.

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

INTERCOMMUNALITE

11 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la CAPI pour l'exercice 2017.

Jean-Rodolphe GENIN présente la délibération.

André BORNE demande si l'on sait réellement à quoi est due la chute de rendement, lequel est passé de 80% l'an dernier à 75.2% cette année.

Jean-Rodolphe GENIN répond qu'elle est due à une fuite de canalisation traversant la RD 1006 à l'ouest de l'agglomération (du côté de l'Isle d'Abeau) et qui a mis du temps à être détectée.

Le conseil prend acte du rapport.

LOGEMENT

12 - Garantie d'emprunt contracté par la SDH de l'Isère pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs et 7 garages sur le programme immobilier « Les terrasses de Pontcortier » à Bourgoin-Jallieu.

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à la majorité des voix. **Nathalie GERMAIN** s'abstient.

POLITIQUE DE LA VILLE

13 - Dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire..

Olivier DIAS présente la délibération.

Nathalie GERMAIN réagit à propos de ce dispositif pour aider les jeunes des familles en difficultés : « vous indiquez que les quartiers Champaret et Champ-Fleuri sont prioritaires. Je suis contre le fait de privilégier certains quartiers alors qu'il y a aussi des quartiers résidentiels à Bourgoin-Jallieu où des familles n'arrivent pas à finir leur fin de mois. De plus, vous dites que ces jeunes doivent une contrepartie de 20 heures de leur temps pour des associations, avez-vous vraiment pu vérifier en détail si ces heures sont bien effectuées et cela pour chacun ? il y a aussi une bonne façon pour un jeune de se payer son permis de conduire c'est de travailler l'été ! D'autre part avez-vous vérifié une fois le permis en poche si ce ne sont pas les mêmes jeunes que vous croisez dans le quartier Champ-Fleuri avec des Mercedes, BMW, Porsche Cayenne et Audi, des véhicules à plus de 50 000 euros qui sont souvent garés en bas des tours HLM de Champ-Fleuri en pleine journée dont les parkings sont toujours pleins, des personnes souvent au minima sociaux et dont personne ne va contrôler comment ils peuvent se payer ces biens ! Pour toutes ces raisons je voterais CONTRE cette délibération ».

Olivier DIAS répond que c'est une mesure en faveur de la politique de la ville et les quartiers de Champaret et de Champ-Fleuri sont des quartiers fléchés nationalement comme politique de la ville, ce qui ne veut pas dire que la ville ne fait pas d'actions en faveur des autres jeunes. Il ajoute qu'une bonne partie de ces jeunes s'est rendue disponible lors du Salon « Saveurs du Dauphiné » et ont très largement utilisé les heures demandées au service de la collectivité.

Damien PERRARD demande pourquoi cette somme de 5 000€ est allouée. Son groupe serait favorable pour augmenter ce niveau et ainsi aider d'autres jeunes.

M. le Maire dit qu'évidemment on peut toujours faire plus. Sur la question des quartiers, on recherche bien sûr l'équité mais qu'est-ce que l'équité ? Il y a des jeunes dans les quartiers de Champ-Fleuri et Champaret qui n'ont pas les mêmes chances que les autres compte-tenu de leurs origines sociales et des conditions dans lesquelles ils ont grandi et donc les

accompagner un peu plus est une manière de garantir l'équité. C'est toute la question de savoir ce qu'est l'équité réelle dans un pays républicain comme le nôtre. Il n'est pas illégitime que l'Etat dans les quartiers qui sont identifiés comme « à difficultés » dans le cadre de la politique de la ville nous demande de faire plus d'efforts, cela ne veut pas dire pour autant que l'on aide pas les autres. Pour le reste il faut que les autres services de l'Etat fassent leur travail. Enfin, ce n'est pas parce que certains jeunes abusent qu'il faut priver ceux qui n'abusent pas des moyens pour qu'ils s'en sortent.

Meryem YILMAZ ajoute : « vous prenez un certain nombre de raccourcis, mais j'ose espérer que c'est parce que BMW et Mercedes ne sont pas de production française » ...

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à la majorité des voix. Madame GERMAIN s'y oppose.

ENFANCE-JEUNESSE

14 - Chantiers été 2019.

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire ajoute que c'est un dispositif traditionnel et très apprécié qui donne l'opportunité à des jeunes de découvrir le monde du travail et de gagner un peu d'argent d'une façon collective et conviviale.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

15 - Aides aux vacances 2019.

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

16 - Subvention aux coopératives scolaires des écoles publiques berjalliennes.

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

EDUCATION

17 - Déclassement et cession de planches de dessin anciennes.

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour en début de séance à la demande du maire.

18 - Déclassement et cession de lots de cycles.

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour en début de séance à la demande du maire.

CULTURE

19 - Festival les belles journées -Fixation d'un nouveau taux horaire des intermittents du spectacle.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

Damien PERRARD demande la différence entre un régisseur général et un régisseur de production qui justifie le doublement du salaire entre ces deux catégories.

Marie-Laure DESFORGES explique que le régisseur de production gère l'ensemble des artistes, les managers, etc. C'est en résumé le directeur technique et artistique du festival. Ce tarif date de 2012 et correspond à celui pratiqué dans les autres salles de spectacle.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité des voix.

20 - Festival Les Belles Journées – convention de mécénats et partenariat.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

21 - Subvention exceptionnelle à l'association LA CHAPELLE SAINT BARTHELEMY.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

SPORTS

22 - Subvention exceptionnelle à l'association du Tennis Club de Bourgoin-Jallieu.

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

23 - Subvention exceptionnelle à l'association TIGRE pour les fitdays mgen.

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

24 - Subvention à l'association Taekwondo Isère.

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

RESSOURCES HUMAINES

25 - Plan de formation triennal 2019 - 2020 - 2021.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

M. Le Maire propose une présentation conjointe des 3 délibérations suivantes par Olivier DIAS et souhaite apporter une précision avant d'ouvrir le débat : il indique que ces délibérations sont l'aboutissement du conflit autour des écoles et de la restauration scolaire après la mise en place d'une réforme permettant aux encadrants de déjeuner avec les enfants ce qui apparaissait comme positif. Puis la réglementation a été appliquée, laquelle dit que les agents ne pouvaient pas à la fois déjeuner avec les enfants et bénéficier des tickets restaurant. Il y a donc eu débat pour savoir comment sortir de cette situation. M. le Maire remercie les représentants du personnel qui ont œuvré pour trouver un accord gagnant-gagnant qui prévoit une augmentation limitée du régime indemnitaire afin de compenser la perte des tickets restaurant. Cela a permis le maintien de la mise en œuvre du projet pédagogique dans l'intérêt des enfants et le maintien du pouvoir d'achat des agents. Dès lors, il était obligatoire de mettre en œuvre la rémunération au mérite (le Complément Indemnitaire Annuel) à laquelle la majorité était plutôt favorable, jugeant cet élément de rémunération moderne et positif lorsqu'il est appliqué dans des conditions bien encadrées : il faut qu'elle soit réellement attribuée en fonction du mérite, donc tout le monde ne touchera pas quelque chose ; que les critères soient objectifs tels que ceux rappelés dans la délibération ; que ce soit formalisé avec les services et que les managers aient un cadre clair. Enfin, que ce complément soit attribué de manière représentative et équilibrée entre les différents services et catégories d'agent. Ces réserves posées, M. le Maire pense que ce sera un élément positif.

Nathalie GERMAIN demande comment vérifier si ce sera juste. Elle pense aux cas de mésentente ou de copinage entre un chef de service et ses agents.

M. le Maire dit qu'il faudra encadrer ce dispositif du mieux possible avec des règles très précises pour minimiser les risques. A ce problème de la subjectivité s'opposeront des éléments de bons fonctionnements dans la collectivité, une chaîne hiérarchique, une Direction des Ressources Humaines. Dans tous les cas, c'est une prime exceptionnelle et les situations seront ré-analysées chaque année ce qui empêchera que des situations injustes ne soient reconduites.

Damien PERRARD n'est pas d'accord sur ce principe : une commission est-elle prévue pour répartir et valider ces différentes indemnités proposées par les chefs de service ? si un budget global n'a pas encore été défini, une répartition est-elle prévue par catégorie ou selon les missions réellement assumées par les agents ?

M. le Maire répond qu'il regrette cette position qui correspond désormais à la loi. C'est un point qui avait été proposé en début de mandat et qui avait rencontré l'opposition des syndicats et une question philosophique : faut-il donner la même chose à tout le monde, quel que soit la disponibilité d'un agent, sa force de proposition... La justice n'est-elle pas de reconnaître la différence d'engagement. M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas de budget global assigné pour l'instant. Il n'y aura pas de commission d'attribution car dans la fonction publique c'est le supérieur hiérarchique N+1 qui évalue. Il y aura par contre une forme d'harmonisation à l'échelle de la collectivité pour que toutes les primes n'aillent pas à la même DGA. M. le Maire a évoqué une enveloppe globale de l'ordre de 15 000 € mais celle-ci n'est pas fixée définitivement et devra être validée lors de préparation budgétaire.

M. le Maire soumet successivement les trois délibérations au vote

26 - Modification de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE).

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

27 - Modification du régime indemnitaire du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants non éligibles au RIFSEEP.

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

28 - Instauration du complément indemnitaire annuel (CIA).

La délibération est approuvée à la majorité. Le groupe de gauche s'abstient.

29 - Désignation d'un représentant au conseil de discipline de recours des contractuels Rhône-Alpes.

Olivier DIAS présente la délibération. Alain BATILLOT est le seul candidat à cette nomination.

La nomination est approuvée à la majorité. Le groupe de gauche s'abstient.

30 - Personnel communal - Modification du tableau des effectifs.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire confirme que suite à une erreur matérielle, une version modifiée a été transmise par mail et que c'est bien la version modifiée qui est soumise au vote ce soir.

Damien PERRARD dit que ce tableau est assez indéchiffrable et demande ce que signifie le terme « modification de correspondance », si les emplois de peintres annoncés correspondent à ceux des chantiers jeunes et si la modification de l'emploi de cabinet intervient suite au détachement de l'assistante précédente ?

Olivier DIAS explique que c'est en effet une délibération technique. En réponse à la première question, il explique que lorsqu'un agent change de poste, celui-ci est adapté. Il répond par l'affirmative aux deux dernières questions.

M. le Maire indique que la forme du tableau est imposée par les textes et qu'il suffit de poser les questions en séance s'il a besoin d'une explication, puis il soumet la délibération au vote.

Celle-ci est approuvée à la majorité. Nathalie GERMAIN s'abstient.

SANTE

31 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire – Participation au capital de la SCIC.

Alain BATILLOT présente la délibération et annonce sa candidature pour représenter la commune en tant que titulaire et celle de Michel CARRON pour le remplacer en tant que suppléant.

Cécile MORGAN indique découvrir cette délibération qui n'a pas été soumise à la commission sociale. Elle pose la question de la localisation de la maison de santé sur le secteur de la Grive et relève qu'Alain Batillot a dit dans sa présentation que les SCIC étaient souvent constituées pour lutter contre la désertification médicale. Or, le quartier de La Grive est bien pourvu en professionnel de santé alors que le quartier de Champaret n'a plus de médecin généraliste. Ce lieu aurait été plus pertinent pour cette installation.

Alain BATILLOT dit qu'effectivement la municipalité aurait souhaité que cet établissement se situe dans d'autres endroits, comme le centre-ville ou le quartier de Champaret, mais cela reste un établissement privé soumis aux contraintes de l'ARS. Il assure que la ville a essayé de le localiser ailleurs et ajoute que même si le secteur de La Grive est plutôt bien pourvu en médecin à proximité de l'hôpital, il manque de toute façon des médecins à l'échelle globale, notamment des médecins généralistes, dit « de famille ». D'autre part, si la ville a investi, c'est pour apparaître comme active dans ce dossier afin que les porteurs puissent bénéficier de l'aide de l'ARS. Pour ce faire une somme modique suffit.

Meryem YILMAZ pense pour sa part qu'il ne s'agit pas d'une question de montant mais de savoir pour quel levier d'actions on investit.

Alain BATILLOT confirme qu'il manque aussi des médecins à La Grive.

M. le Maire explique qu'il s'agit de donner l'aval de la municipalité pour ce projet qui ne coûte pas cher, voire rien à la ville. Il est bien d'accord que cela aurait été mieux en centre-ville ou à Champaret, ce qui a été dit au porteur de projet dont la problématique est avant tout de savoir où les professionnels de santé sont prêts à s'installer. La question n'est pas de dire « Est-ce qu'on installe une maison de santé à La Grive ou à Champaret », c'est « il y a un projet bien avancé de maison de santé à La Grive, est-ce qu'on lui permet de se faire ou de ne pas se faire ». Cela n'aurait eu aucun sens de ne pas l'autoriser alors que cela apporte de nombreux bénéfices aux habitants et au quartier. La commune continuera par ailleurs à encourager l'installation d'autres maisons de santé sur d'autres quartiers qui sont encore plus sinistrés.

Alain BATILLOT confirme que ceci pourrait bien être le départ d'autres projets de ce type ailleurs dans la ville suite aux nombreux contacts établis avec l'URPS qui pourrait apporter son aide.

M. le Maire soumet les nominations au vote. Le groupe de gauche s'abstient pour les nominations qui sont donc approuvées à la majorité des voix. La délibération est, elle, approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 22h20.

Bourgoin-Jallieu, le 2019

Le Maire,

Vincent CHRIQUI

